

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-huit mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 mars par Madame le Maire, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD, Jean-Loup OUDIN, Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Gratiane DES DORIDES, Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Francis PERRIER, Michèle BERTRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE)

Absents : Dominique DE WILDE, Dorothée GALOPIN, Guy BENTEO

Véronique DAL PONT est nommée secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal.

Concernant la remarque de Mme Monique Piot sur la date du concert, Madame le Maire souhaite préciser que cette date a été imposée par les artistes, et annoncée lors d'un concert donné dans une commune voisine, sans qu'elle n'en ait été avisée. Ce concert aurait dû normalement avoir lieu en fin d'année, mais compte-tenu de la proximité du concert offert à la population, Madame le Maire a demandé à la chorale de fixer une autre date. Quant à l'assemblée générale de l'Union musicale qui se déroulait en même temps, Mme le Maire tient à préciser que des représentants de la municipalité y ont tout de même assisté. Madame Piot remercie Madame le Maire pour ses précisions, et explique qu'elle avait été interpellée par le fait que le dernier compte-rendu du conseil indiquait que la Commune était organisatrice du concert. Pour l'assemblée générale de l'Union Musicale, Monsieur Philippe Moreau précise qu'il était le seul représentant du conseil municipal présent.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 28 février 2019 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

La date de la prochaine réunion du conseil municipal sera communiquée dès que possible.

Les Elections du Parlement européen se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 ; les tableaux de permanence de tenue des bureaux de vote seront transmis prochainement aux conseillers municipaux.

Les prochaines manifestations organisées par la Commune sont les suivantes :

- 1^{er} marché des producteurs : dimanche 14 avril 2019
- Après-midi dansant au Château organisé par le CCAS : lundi 15 avril 2019

Les travaux d'aménagement des étangs communaux menés par l'Epage vont faire l'objet d'une enquête publique, au titre du Code de l'Environnement, qui se déroulera du 15 avril 2019 au 04 mai 2019. Le dossier d'enquête publique sera tenu à disposition du public au secrétariat de mairie. Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences : lundi 15 avril de 14h à 17h et samedi 04 mai de 09h30 à 12h. Le conseil municipal sera amené à formuler un avis sur le dossier.

Trois projets de l'Epage sont concernés par l'enquête publique : travaux de déconnexion de plans d'eau sur cours à Nogent sur Vernisson, aménagement du clapet à La Chapelle sur Aveyron, aménagement de l'ouvrage des Sablons à Montbouy.

Dans le cadre des travaux de régénération de la voie ferrée, les **trois passages à niveaux vont être fermés** comme suit :

- PN 52 rue de Varennes : fermeture de nuit du lundi 08 avril à partir de 19h au samedi 20 avril à 08h ; circulation autorisée en journée du samedi matin 08h au lundi soir 19h ; du mardi au vendredi entre 07h30 et 19h
- PN 53 RD 135 : fermeture totale du lundi 08 avril à 19h au mardi 07 mai à 09h
- PN 54 Baugé : fermeture totale du lundi 08 avril à 19h au vendredi 10 mai à 09h

Concernant les **futurs travaux du rond-point Route des Ormes, sur la RD 2007**, le Préfet du Loiret a autorisé le département à débiter le défrichement des parties boisées présentes sur l'emprise du futur rond-point. Madame le Maire précise que le département du Loiret doit transmettre prochainement le déroulement et l'organisation des travaux, qu'elle communiquera dès que possible. Madame Monique Piot s'interroge sur l'autorisation de défrichement accordée compte-tenu des espaces boisés classés indiqués au PLU. Il est précisé que le PLU a déjà été modifié pour permettre la réalisation du rond-point.

INTERCOMMUNALITE

Le **prochain conseil communautaire** aura lieu le mardi 02 avril 2019, à l'espace des étangs à Nogent sur Vernisson.

Le Conseil communautaire a approuvé le **maintien de l'ouverture au public de l'Arboretum des Barres**, avec à minima un week-end par mois d'accueil du public, des prestations d'éducation à l'environnement et des visites guidées sur rendez-vous, le maintien des Journées de l'Arbre et d'autres manifestations en cours d'étude.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Néant

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils devront signer les documents budgétaires examinés à l'ordre du jour en fin de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : la création d'un tarif communal pour l'organisation d'un concert. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Points 1 à 3 de l'ordre du jour

Madame le Maire cède à la parole à Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire Bernadette Corjon qui présente les trois premiers points inscrits à l'ordre du jour, relatifs au budget principal.

Madame Bernadette Corjon expose tout d'abord à l'assemblée que le budget primitif 2019, examiné par la commission des finances le 21 mars 2019, a été construit avec l'affectation du résultat 2018, soit 948 629.01 euros, établie comme suit :

- 596 303.63 € en recettes d'investissement 2019 (compte 1068)
- 352 325.38 € en recettes de fonctionnement 2019 (compte 002)

Madame Bernadette Corjon précise également que le budget primitif a été élaboré avec le maintien des taux des taxes locales, soit un produit attendu de 740 877 euros, auquel s'ajoutent les compensations prévisionnelles suivantes : 2 730 euros pour la taxe foncière, et 49 028 euros pour la taxe d'habitation.

Enfin, Madame Bernadette Corjon présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019, rappelant qu'il est voté par chapitre. Durant la présentation, Madame Bernadette Corjon détaille les différentes dépenses d'investissement prévues au budget.

Concernant les dépenses de fonctionnement, Madame Monique Piot souhaite avoir des précisions sur la distinction entre le compte 6232 fêtes et cérémonies et le compte 6257 réceptions. Madame Bernadette Corjon précise qu'il s'agit d'une demande du comptable public afin de distinguer désormais les fêtes et cérémonies nationales, telles que le 11 novembre, et les réceptions.

Concernant le produit des contributions directes inscrits en recettes de fonctionnement, Madame Monique Piot constate que le produit augmente malgré la non-augmentation des taux des taxes locales. Madame Bernadette Corjon précise que les bases notifiées par l'état sont en augmentation, ce qui explique l'augmentation du produit attendu malgré le maintien des taux. Monsieur Philippe Moreau constate que l'équipe majoritaire répond à son engagement de non-augmentation des taxes, mais s'interroge sur le financement d'une annonce faite par Madame le Maire pendant la réunion publique consacrée à la vidéoprotection et à la sécurité. En effet, il a noté que Madame le Maire a déclaré qu'il faudrait trois ou quatre agents de police municipale. Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de convention de partenariat avec la commune de Châtillon-Coligny qui avait été lancé précédemment et qui devait permettre aux policiers municipaux des deux communes de travailler en binôme. Elle précise que finalement cette convention n'aboutira pas, car le conseil municipal de Châtillon-Coligny y serait désormais défavorable. Néanmoins, Madame le Maire maintient qu'un seul agent de police municipale n'est pas suffisant, car sa sécurité n'est pas assurée sur ses interventions, et qu'il faudrait à minima deux agents. Monsieur Philippe Moreau revient sur l'intervention faite en réunion publique de Madame le Maire, et souligne qu'il faut faire attention aux termes employés en présence des habitants. Madame le Maire en convient, mais confirme qu'elle souhaiterait une mutualisation des agents de police municipale, mais la communauté de communes ne semble pas être avancée sur le sujet. Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Lorris vient d'ailleurs de recruter un second policier municipal.

Concernant les dépenses d'investissement, Madame Monique Piot souhaite avoir des précisions sur la clôture prévue entre le gymnase et le magasin Bi1. Elle rappelle qu'à l'origine, la société Schiever avait prévu un aménagement, mais qu'il a été supprimé par un permis modificatif. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'il s'agit en fait de mettre en place des plots en bois, visant à empêcher le stationnement anarchique. Madame Monique Piot demande si les piétons pourront toujours passer ; Monsieur Jean-Marc Secqueville le confirme.

Madame Monique Piot demande ce qu'il est prévu pour le terrain de pétanque. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'il s'agit cette fois d'une clôture grillagée. Madame Gratiane Des Dorides explique qu'il est nécessaire de clôturer le terrain pour pouvoir poursuivre son traitement phytosanitaire. Madame Monique Piot trouve dommage de le clôturer. Madame Des Dorides précise qu'il s'agit également d'une demande de l'association utilisatrice pour empêcher la circulation des motos qui dégrade le terrain.

Madame Monique Piot souhaite connaître les travaux prévus au cimetière. Madame Bernadette Corjon précise qu'il s'agit d'une part de la création un nouveau columbarium, d'autre part d'un projet de réaménagement du jardin du souvenir. Madame Monique Piot souhaite savoir si l'agrandissement du cimetière est toujours à l'ordre du jour et le nombre de concessions encore disponibles dans le cimetière. Madame Bernadette Corjon précise que l'agrandissement n'est pas prévu au budget 2019 et qu'avec les reprises de concessions, le cimetière compte actuellement entre 25 et 30 concessions disponibles.

Monsieur Jean-Luc Picard souhaite savoir si la réfection du lavoir est prévue au budget. Madame le Maire précise que cette opération n'a pas été retenue.

Madame Monique Piot constate que 15 500 euros ont été prévus pour le terrain multisports et souhaite connaître les travaux envisagés. Monsieur Jean-Paul Pinaud précise qu'il s'agit d'un budget maximum qui permettrait de réaliser les travaux complémentaires suivants : mise en place d'un revêtement caoutchouc ou gazon synthétique, panneautage, haie de bambous, filets en arrière des buts, et feutrine sur les paniers de basket.

Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir où en sont les études pour le bâtiment de la mairie, car aucune dépense n'est prévue au budget. Madame le Maire précise que les études ont montré l'importance des travaux nécessaires pour consolider les fonctions du bâtiment actuel, et qu'une réflexion doit être menée sur une nouvelle construction ou un déplacement de la mairie. Madame Monique Piot souhaite connaître l'avancée de l'étude sur le patrimoine communal. Madame le Maire précise qu'elle est en cours, avec l'appui de Cap Loiret. Elle rappelle les différentes problématiques : un patrimoine bâti vieillissant, le devenir de la mairie, de l'école maternelle et du château. Concernant l'étude globale, afin de réaliser un diagnostic du

patrimoine, les Domaines avaient été saisis, mais ne réaliseront pas son évaluation financière. Monsieur Philippe Moreau souhaite revenir sur le bâtiment de la mairie, et sur les risques encourus. Madame le Maire précise qu'il n'y a pas d'urgence réelle à intervenir sur le bâtiment, mais que sans consolidation du bâtiment, il est difficile de réaliser les travaux d'isolation qui seraient nécessaires. Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle en outre les problèmes de linteaux sur une fenêtre du conseil qui rendent impossible toute intervention relative à l'isolation. Il rappelle le chiffrage prévisionnel d'une consolidation du bâtiment, estimée à près de 500 000 euros, hors travaux de réaménagement et d'isolation. Suite à une question de Madame Dominique Denis concernant une éventuelle démolition du bâtiment actuel, Monsieur Pinaud estime qu'un choix sera à faire. Madame Sophie Malgouris souligne qu'une démolition pourrait être moins onéreuse qu'une intervention sur les fondations du bâtiment actuel.

Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir ce qui est prévu au budget concernant la vidéoprotection. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre. Monsieur Philippe Moreau déplore que la décision de relancer la vidéoprotection ait manifestement été prise avant la réunion publique, et que les conseillers municipaux n'en aient pas été informés au préalable. Madame le Maire souligne la recrudescence des cambriolages et des dégradations, qui l'a conduite à prendre cette décision en tant que maire. Monsieur Philippe Moreau estime qu'il s'agit d'une bonne décision, mais déplore qu'elle n'ait pas été débattue en conseil en commission, et le manque de communication auprès des conseillers municipaux. Madame le Maire souligne que durant le mandat précédent, les conseillers n'étaient pas toujours informés des décisions. Madame Monique Piot n'apprécie pas que la municipalité précédente soit mise en cause, et souligne qu'il est dommage que les nogentais soient prévenus avant les conseillers municipaux au cours d'une réunion publique. Monsieur Raul Bras intervient et déplore d'entendre toujours les mêmes échanges sur les décisions ou les modalités de gestion de tel ou tel mandat. Madame le Maire précise qu'il convient d'améliorer la communication. Monsieur Philippe Moreau précise qu'il ne remet pas en cause la décision, mais rappelle qu'en tant que conseiller municipal, il a droit à l'information.

Madame le Maire clôture les débats et met au vote les délibérations relatives aux points 1 à 3 de l'ordre du jour :

1/ Budget principal / Affectation du résultat 2018

Vu la délibération n° 2019-013 en date du 28 février 2019, approuvant le compte administratif 2019,
Vu les résultats dudit compte administratif,
Entendu l'exposé de Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat du compte administratif 2018 du budget principal, soit 948 629.01 euros, comme suit :

- 596 303.63 € en recettes d'investissement 2019 (compte 1068)
- 352 325.38 € en recettes de fonctionnement 2019 (compte 002)

2/ Taux des taxes locales 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29,
VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1636 B sexies,
VU le projet de Budget Primitif présenté à la Commission des Finances le 21 mars 2019,
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour et 4 voix contre (Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Dominique DENIS) :

- DECIDE de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 11.02
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.63
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.84

- DONNE MANDAT à Madame le Maire pour la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

3/ Budget principal / Budget primitif 2019

- Entendu l'exposé de Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 21 mars 2019,
- Vu le projet de Budget Primitif 2019 résumé comme suit :

	Dépenses		Recettes
Fonctionnement	2 084 379.38 €		2 084 379.38 €
011	632 435.00 €	13	10 000.00 €
012	900 000.00 €	70	105 800.00 €
14	15 000.00 €	73	1 320 596.00 €
65	131 500.00 €	74	262 658.00 €
66	35 500.00 €	75	33 000.00 €
67	2 000.00 €	002	352 325.38 €
022	120 944.38 €		
023	247 000.00 €		
Investissement	3 027 307.00 €		3 027 307.00 €
20	30 000.00 €	13	296 577.00 €
21	276 242.32 €	16	1 300 000.00 €
23	2 579 921.86 €	10	666 303.63 €
16	113 000.00 €	1068	596 303.63 €
020	28 142.82 €	024	50 000.00 €
		021	247 000.00 €
		R 001	467 426.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2019.

Points 4 à 5 de l'ordre du jour

Madame le Maire cède à la parole à Madame la 1^{ère} adjointe au maire Bernadette Corjon qui présente les points 4 à 5 inscrits à l'ordre du jour, relatifs au budget eau et assainissement.

Madame Bernadette Corjon expose tout d'abord à l'assemblée que le budget primitif eau et assainissement 2019, examiné par la commission des finances le 21 mars 2019, a été construit avec une affectation du résultat 2018, comme suit :

- excédent d'exploitation reporté en section d'exploitation (002) : 191 303.02 €
- excédent d'investissement reporté en section d'investissement (001) : 43 045.48 €

Puis, Madame Bernadette présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 pour le budget eau et assainissement.

Au cours de la présentation du budget, Madame Bernadette Corjon précise que les amortissements sont en augmentation, car la nouvelle station d'épuration est amortie à compter de l'exercice 2019.

Madame Maryse Tripiet souhaite avoir des précisions sur le compte 615 en dépenses d'exploitation. Madame Bernadette Corjon précise qu'il permet d'équilibrer le budget.

Monsieur Jean-Luc Picard souhaite avec des précisions sur les frais d'études prévues à la section d'investissement. Madame Bernadette Corjon précise qu'il s'agit de prévisions, et qu'il n'y a pas de programme particulier.

Madame Monique Piot souhaite savoir si toutes les subventions de la station d'épuration ont été perçues. Il est précisé que le manuel d'autosurveillance de la station a été validé en début d'année par l'agence de l'eau, qui va donc débloquer les soldes de la subvention et de l'avance à taux zéro.

Madame le Maire clôture les débats et met au vote les délibérations relatives aux points 4 à 5 de l'ordre du jour :

4/ Budget Eau et Assainissement / Affectation du résultat 2018

Vu la délibération n° 2019-015 en date du 28 février 2019, approuvant le compte administratif 2018,
Vu les résultats dudit compte administratif,

Entendu l'exposé de Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 21 mars 2019, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent d'exploitation en section d'exploitation (002) : 191 303.02 €
- de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement (001) : 43 045.48 €

5/ Budget Eau et Assainissement / Budget primitif 2019

- Entendu l'exposé de Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 21 mars 2019,

- Vu le projet de Budget Primitif résumé comme suit :

	Dépenses		Recettes
Exploitation	312 279.89 €		312 279.89 €
011	164 000.00 €	70	70 000.00 €
042	127 399.20 €	74	2 000.00 €
66	0.00 €	75	5 197.20 €
67	10 000.00 €	042	43 779.67 €
022	10 880.69 €	R002	191 303.02 €
Investissement	445 178.68 €		445 178.68 €
20	40 000.00 €	13	201 937.00 €
21	40 000.00 €	16	72 797.00 €
23	270 000.00 €	10	0.00 €
16	30 000.00 €	040	127 399.20 €
040	43 779.67 €	R001	43 045.48 €
020	21 399.01 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2019.

6/ Création d'un tarif communal pour l'organisation d'un concert

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'organisation d'un concert de Jean-Claude Borelly, qui se déroulerait à l'église le samedi 1^{er} juin 2019 à 20h30.

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer un tarif communal pour ce concert qui serait de 10 euros par personne, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 5 contre (Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS), le Conseil Municipal instaure le tarif communal suivant :

Concert du 1^{er} juin 2019 : droit d'entrée 10 euros – gratuit pour les moins de 12 ans

Au cours des débats, suite à une question de Madame Monique Piot, Monsieur Jean-Paul Pinaud précise que le coût du concert est d'environ 4100 euros. Madame Monique Piot souhaite savoir s'il est possible d'offrir ce concert aux nogentais. Madame le Maire rappelle que le concert de fin d'année est offert aux habitants, mais que pour ce nouveau concert, il a été envisagé de demander une participation. Monsieur Jean-Paul Pinaud précise qu'il s'agit d'une participation modeste, à hauteur de 10 euros, et souligne que le droit d'entrée pour un concert de cet artiste était de 25 euros dans une commune voisine.

Madame Monique Piot souhaite savoir si une subvention va être demandée auprès du département. Madame le Maire rappelle les conditions d'éligibilité pour solliciter une subvention du département. Monsieur Jean-Paul Pinaud précise qu'une demande de subvention est présentée pour le concert de fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Dominique Denis souhaite savoir si des informations complémentaires ont été obtenues pour la plateforme en cours de réalisation rue du Gué Colas, et la fibre optique. Madame le Maire n'a pas eu plus d'informations.

Madame Dominique Denis souhaite revenir sur un point présenté lors de la réunion publique sur la sécurité, notamment sur les coussins berlinois qui ont été enlevés de la rue de Varennes à la demande des riverains et qui vont être réinstallés au Baugé. Elle souhaite savoir dans quelle rue ils seront implantés. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'ils seront installés dans la rue des Douglas, dans la descente vers l'étang, loin des habitations. Monsieur Jean-Paul Pinaud précise qu'il s'agit de couper la vitesse, et que les nuisances sonores seront moindres par rapport à la rue de Varennes. Monsieur Raul Bras souligne qu'ils seront en effet moins enclavés entre les habitations. Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir si des contrôles de vitesse sont réalisés dans la rue de Varennes. Madame le Maire le confirme, notamment aux horaires d'entrée et de sortie d'usine.

Madame Dominique Denis souhaite savoir qui est en charge du balayage, et signale les problèmes de gravillons au Baugé, notamment aux croisements, comme par exemple entre l'impasse de Bellevue et la rue des Soldats, qui sont dangereux pour les cyclistes. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que le balayage est confié à une entreprise pour le centre-bourg ; pour traiter le problème du Baugé, il s'assurera que les services techniques possèdent le matériel nécessaire.

Madame Monique Piot souhaite si le tarif réduit EDF, évoqué lors de la réunion publique, va être demandé pour les nogentais. Madame le Maire s'est déjà renseignée, et il n'y aura pas de tarif réduit pour les habitants de Nogent.

Monsieur Francis Perrier souhaite signaler la recrudescence des chiens en liberté au Baugé, et ce malgré les différents panneaux mis en place par la Commune. Monsieur Jean-Marc Secqueville déplore que malgré les actions mises en place, la Commune soit toujours confrontée aux problèmes d'incivilités.

Fin de séance : 21h10

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 28 mars 2019			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothée GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		